

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Des explications ayant été demandées par le gouvernement anglais aux cabinets de Vienne et de Berlin, au sujet des difficultés actuelles, le cabinet de Vienne a répondu que l'Autriche ne veut pas accepter un pouce de terre dans les duchés, tandis que la Prusse, au contraire, poursuit l'annexion de ce pays. L'Autriche est décidée à soutenir les droits des habitants des duchés, et elle pense que les troupes prussiennes et autrichiennes devraient être retirées simultanément du Schleswig-Holstein, dont les populations choisiraient, au moyen du suffrage universel, le gouvernement qui leur conviendrait. Le cabinet de Vienne se déclare prêt à accepter le résultat du scrutin, lors même qu'il serait favorable à la Prusse.

Quant à la réponse de M. de Bismark, la dépêche de Londres, qui nous donne ces renseignements, se borne à dire qu'elle est froide et altière.

On sait aujourd'hui à quoi s'en tenir sur le contenu des lettres autographes que le czar a écrites dernièrement à l'empereur d'Autriche et au roi de Prusse, et dont le général Richter était porteur. Ces lettres avaient pour objet d'inviter les deux souverains à assister à la fête de famille que la cour impériale de Russie célébrera le 25 avril, jour anniversaire du mariage de l'empereur. Elles exprimaient seulement l'espoir que la paix ne serait pas troublée, et ne contenaient aucune offre de médiation.

L'empereur d'Autriche a répondu qu'il regretterait de ne pouvoir se rendre à cette fête anniversaire, empêché qu'il était par le soin des affaires de l'Etat. Le roi de Prusse a accepté l'invitation.

Les bruits de la conclusion d'un traité d'alliance entre l'Italie et la Prusse ont pris une telle consistance, qu'ils ont été l'objet d'une interpellation dans la séance de la Chambre du 17 avril.

M. Layard, sous-secrétaire d'Etat des affaires étrangères, a déclaré que le gouvernement britannique n'avait reçu aucune information de nature à lui faire croire que le traité en question ait été conclu.

Voici, d'après le *Newes Fremdenblatt*, de Vienne, l'analyse de ce prétendu traité :

« L'Italie s'engage à déclarer la guerre à l'Autriche aussitôt que la Prusse l'aura déclarée ou commis un acte quelconque d'hostilité. La Prusse s'engage à mener la guerre jusqu'à ce que la terre ferme de Vénétie, à l'exception de la ville de Venise et de ses fortifications, soit entre les mains des Italiens, ou que l'Autriche se déclare prête à en faire la cession volontaire. Le gouvernement prussien s'engage de plus à obtenir pour l'Italie la possession de la terre ferme de Vénétie, toujours à l'exception de Venise et de ses fortifications, et à garantir à l'Italie ses possessions actuelles. De son côté, Victor-Emmanuel déclare qu'il attaquera l'Autriche sur le Mincio avec 80,000 hommes et qu'il jettera 40,000 hommes de l'autre côté du Pô. En même temps, la flotte italienne croisera dans la Méditerranée pour occuper la flotte autrichienne et fera une at-

taque contre Venise. Le roi Victor-Emmanuel s'engage de plus à ne pas déposer les armes avant que la Prusse ait été mise en possession régulière des duchés de l'Elbe. »

Le traité, ajoute la feuille Viennoise, serait daté du 27 mars 1866.

La *Gazette nationale* publie le texte suivant de la réponse de la Prusse à la note autrichienne du 7 avril :

A Son Excellence M. le baron de Werther, à Vienne.

Berlin, 15 avril.

La note que Votre Excellence a adressée le 6 de ce mois à M. le ministre des affaires étrangères de l'Autriche, a donné lieu, de la part de ce dernier, à une dépêche adressée à l'ambassadeur impérial auprès de notre cour, que M. le comte Karolyi a été chargé de laisser entre mes mains et dont vous trouverez la copie ci-jointe :

Je passe sur la forme dans laquelle cette ouverture est conçue, en faisant brièvement observer qu'elle ne permet que difficilement de conclure aux intentions conciliantes du cabinet impérial.

Si cependant cette dépêche avait pour but de rejeter sur la conduite de la Prusse les appréhensions d'une perturbation de la paix, j'oserais affirmer que rarement des actes politiques, d'une portée si grave par leurs conséquences, ont été fondés sur un échafaudage plus artificiel de suppositions et de bruits.

Je néglige donc de dire quelque chose sur ces motifs. Mais je ne puis me dispenser d'exprimer mon regret que la dépêche autrichienne

ait fait entrer, dans le cercle de l'appréciation des faits, des expressions verbales qui me sont personnelles et qui, passant de bouche en bouche, sont devenues d'une inexactitude palpable. Et lorsqu'on m'attribue le procédé incroyable en soi d'avoir moi-même déclaré nulle et non avenue une réponse officielle que je venais de faire au même moment, un malendu si imprévu a dû me paraître d'autant plus étrange que des paroles d'agents autrichiens, venues à ma connaissance, ont, au contraire, fait ressortir le caractère satisfaisant de ma réponse.

Mais à quoi doit servir cet assemblage de suppositions, d'interprétations, de bruits et de récits ?

Il ne saurait avoir d'autre raison que le besoin de motiver les préparatifs que fait l'Autriche dans des buts très-graves.

Cependant la même dépêche déclare qu'il n'a été pris aucune des dispositions « qui, d'après l'organisation de l'armée autrichienne, auraient dû être prises à l'ouverture d'une grande guerre. »

Le jugement de ce qu'il faut entendre par préparatifs d'une grande guerre peut, selon les appréciations individuelles, être très-différent. Je dois donc regretter vivement que la dépêche ne parle des préparatifs réellement faits que dans des expressions qui sont de nature élastique et nullement propres à nous donner un tableau précis de l'état réel des choses. « Aucune concentration de troupes » tant soit peu considérable, aucun rassemblement sur la frontière, aucun achat extraordinaire de chevaux, aucun appel « digne d'être noté d'hommes en congé. »

PROUILLETON.

31

LA CHAMBRE DES OMBRES.

(Suite.)

XVIII.

Le lendemain matin, George crut utile de se montrer aux gens de sa maison avant de voir Mme de la Blairie.

Lorsqu'il entra dans la cuisine, dame Herbault flâta tranquillement sa quenouille, les fourneaux étaient éteints.

« Eh ben ! merci ! s'écria la bonne femme, qui avait conservé l'habitude de gronder son maître, vous v'là à une belle heure, monsieur George. »

— A une belle heure, Madeleine ?

— Eh ben ! c'est-i pas vrai ?

— Quelle serait donc l'heure convenable, suivant vous, Madeleine ?

— Dame ! parti depuis cinq, six jours, vous tombez ici comme un tison dans la marmite, sans dire gare ! rien de prêt, ni feu, ni flamme, le garde-manger vide.

— N'avez-vous rien réellement ?
— Dame ! du lait, des œufs, des poulets qui courent.

— En voilà bien assez, Madeleine.

— Oui ! une belle croquée, ma fine ! sinon que Joson a tué hier un lapin et deux perdrix.

— Un lapin, deux perdrix ! et avec ça vous me grondez, Madeleine, dit George en riant.

— Vous riez, monsieur George ; vous y avez beau, vous êtes jeune. Moi, je suis vieille, vous me laissez-là quasiment toute une semaine, sans me dire où vous allez. Qui donc vous a soigné ? Pendant ce temps-là, moi je me désole, je pleure des larmes grosses comme des fèves, et puis vous riez !

— Allons, ma bonne Madeleine, remettez-vous, une autre fois je tâcherai de vous prévenir avant de m'absenter. »

Ces mots suffirent pour dissiper la mauvaise humeur de dame Herbault. Dans le fond, elle adorait George. « Mon jeune monsieur, disait-elle souvent en se rengorgeant, me fait-il honneur tout de même ? on n'en voit guère comme lui : et dire que c'est moi qui l'ai élevé ! Dame oui, je l'ai vu pas plus haut qu'un brin de chaume. »

— De vrai, monsieur George, reprit-elle en bran-

lant la tête, vous ne devriez pas vous en aller comme ça, il se passe ici des choses !...

— Quoi, Madeleine ?

— Oui... des choses !... mon doux Jésus !

— Mais quoi encore ?

— Faut-il vous dire ça, monsieur George ?

— Comme vous voudrez, Madeleine ; mais si je ne les sais pas ces choses, qu'y puis-je faire ?

— Dame, je veux ben tout de même.

— Alors, qu'est-ce que c'est ?

— Mon Dieu ! comme vous me demandez ça d'un air évaporé, monsieur George. »

George se mit à rire de nouveau.

— Oh bien ! reprit la bonne femme avec indignation, puisque vous riez encore... Moi qui voulais vous cacher ça pour ne pas vous dégoûter de la maison. On a déjà tant de peine à retenir les jeunes gens.

— Eh bien, Madeleine ?

— Vous m'écoutez, monsieur George ?

— Eh ! sans doute.

— Donc, monsieur George, vous savez la chambre de feu Mme la comtesse ?

— Oui, dit George en prenant un air soucieux.

— On n'y va jamais. Pour moi, je n'y ai pas mis

les pieds depuis la mort de notre défunte maîtresse. Joson n'y est entré de sa vie, et, s'il y a des souris là dedans, elles peuvent danser à leur aise, car le chat lui-même n'y fourre pas le nez.

— Après, dit George visiblement inquiet.

— Dame, je ne sais pas s'il faut que je vous dise...

— Comment ! vous moquez-vous de moi ? reprit George d'un air sévère. A présent je vous prie de continuer jusqu'au bout.

— Ah ben ! comme vous le prenez, monsieur. Enfin cette chambre, on n'y va donc point, personne, jamais, au grand jamais. Eh ben ! monsieur George, croiriez-vous ?...

— Après ?

— Croiriez-vous que, cette nuit, Joson a entendu du bruit ?

— Après ? après ? Madeleine.

— Il a entendu du bruit, un grand bruit, je crois. Il s'est levé : plus rien. Attendez ; il allait se recoucher ; tout d'un coup une grande flamme a paru dans la chambre de Mme la comtesse... une flamme qui était rouge et blanche...

— Après ? Madeleine.

— Joson a eu peur, il s'est caché pensant que

Ce sont là des expressions d'une portée indécise, et qui obligent à demander en quoi consistent donc les préparatifs *considérables et dignes d'être notés* ?

Pour être plus amplement informés à ce sujet, les moyens nous manquent dès qu'il a été même interdit aux feuilles autrichiennes de donner des nouvelles militaires.

Devant cette attitude mystérieuse, je m'en rapporteraï uniquement aux changements de garnisons qui, d'après la dépêche même, ont été « réellement opérés », et au caractère de ces changements, avoués à plusieurs reprises par M. le comte de Mensdorff, caractère qui consiste dans le mouvement vers la frontière nord-ouest de corps de troupes éloignés, et dans l'envoi d'autres corps sur des points voisins de notre frontière, où ces corps avaient leurs dépôts et dont ils étaient éloignés jusquelà.

Ces faits, dont on est convenu, M. le ministre de l'Autriche, ne pourra pas, pour répéter l'expression dont il s'est servi, les reléguer dans le domaine des *vaines illusions des sens*. En présence de ces faits, nous avons attendu pendant quinze jours avant de leur opposer nos mesures uniquement partielles et purement défensives.

Il n'est pas question, dans la dépêche, du retrait des mesures autrichiennes, de la non-exécution des changements de troupes qui constituent, vis-à-vis de nous, des préparatifs de guerre, malgré le peu d'importance qu'on leur attribue.

M. le ministre des affaires étrangères d'Autriche considère apparemment ce retrait comme superflu, après l'engagement de la parole de S. M. l'empereur, que l'Autriche ne médite pas une attaque. Comme conséquence, M. le comte de Mensdorff voudra maintenir les mesures militaires extraordinaires prises à un degré plus ou moins *considérable et digne d'être noté*.

Cependant, on demande à la Prusse qu'à côté de la parole donnée par S. M. le roi, d'une façon si claire et si nette, elle retire et n'exécute pas des mesures uniquement provoquées par celles que l'Autriche a prises et qu'elle n'a jusqu'ici modifiées en rien.

Il n'y a pas eu d'ordre donné pour la mobilisation des troupes royales, ainsi qu'on peut s'en assurer par un simple coup-d'œil sur les mesures prises au grand jour. Les mesures partielles de précaution par lesquelles nous n'avons jamais cherché qu'à nous mettre au niveau des préparatifs autrichiens, ne sauraient être retirées, tant que leur cause n'est pas écartée.

C'est au gouvernement impérial à prendre l'initiative en contremendant, de son côté, les changements de garnisons et les autres mesures par lesquelles, *comme il l'admet lui-même*, il a commencé avant tout indice d'armements prussiens; c'est à lui de rétablir le *statu quo*

ante s'il désire que la réciprocité dans les déclarations passe dans le domaine des faits.

C'est sur les ordres de S. M. le roi, notre auguste souverain, que je prie, par la présente, Votre Excellence de faire cette réponse à M. le comte de Mensdorff, sur la demande qu'il en a faite dans sa dépêche du 7 de ce mois.

Veillez vous conformer à cet ordre de Sa Majesté, en donnant lecture de la présente note à M. de Mensdorff, et en lui en laissant copie.

Signé: DE BISMARCK.

Nous empruntons les nouvelles suivantes à une correspondance adressée de Paris, le 18 avril, au *Phare de la Loire*:

C'est aujourd'hui que M. Mirès reprend la direction de la *Presse* que M. Ollivier quitte. Il a déjà demandé l'autorisation de fonder un nouveau journal intitulé *Le Peuple*.

Je reçois des nouvelles de la Bourse; elle a été très-ferme à partir de 2 heures, sur le bruit qu'on désarmait en Allemagne; je n'ai pas besoin de vous dire que rien n'est et ne paraît moins exact que ce bruit, inventé sans doute par quelque spéculateur à la hausse.

Je vous ai fait connaître le résultat des conférences tenues à l'église de l'Oratoire par les pasteurs et les anciens protestants. Voici quelques nouveaux détails.

La réunion a adopté par 111 voix sur 147 une déclaration de principes ainsi conçue: « la conférence pastorale reconnaît comme base de ses délibérations l'autorité souveraine des saintes écritures en matière de foi, et le symbole des apôtres comme résumé des faits miraculeux qui y sont contenus. »

56 pasteurs ont repoussé cette déclaration et c'est à la suite du vote que la scission a eu lieu. Les dissidents, dont M. Martin Paschoud fait partie, ont formé une conférence chez M. Coquerel père.

Je reçois d'Espagne des nouvelles assez inquiétantes pour le gouvernement; il y aurait de l'agitation dans les provinces et à Madrid, et de nouveaux troubles sembleraient imminents. Il est bien vrai que le ministère se flatte de ne rien craindre; mais il disait la même chose avant l'insurrection de Prim.

Les amendements suivants au projet de loi relatif à la correspondance télégraphique privée dans l'intérieur de l'Empire, viennent d'être déposés:

Par M. Eschasseriaux:
« A partir du 1^{er} janvier 1867, la taxe d'une dépêche télégraphique de vingt mots et au-dessous, sera réduite à 1 fr. La taxe d'une dépêche expédiée dans le même département sera réduite à 50 centimes. »

Par M. de Tillancourt:
« La dépêche télégraphique simple se compose de cent lettres (signature comprise). »

» L'adresse n'est pas comptée.
» Le prix de la dépêche simple est de 2 fr. pour toute la France.

» Il est perçu par chaque dizaine de lettres excédant la dépêche simple, une somme d'argent de 20 centimes.

» Tous ces prix seront réduits à moitié pour les dépêches échangées entre les bureaux d'un même département ou d'un département limitrophe, et au quart pour les dépêches qui ne sortiront pas de la circonscription d'une même ville ou d'un même arrondissement administratif. »

Par M. Maurice Richard:
« Toute dépêche revêtue d'un timbre insuffisant ne jouira pas de cette modération de droits. Les timbres qui y sont apposés seront considérés comme argent reçu, et le destinataire devra payer le complément de la taxe.
» En cas de refus, la dépêche est mise au rebut. »

Pour les articles non signés: P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Les ministres se sont réunis mercredi en conseil au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

S. M. l'Impératrice assistait à cette séance.

— Mardi, après la revue, dit le *Moniteur*, l'Empereur a parcouru dans un phaéton, qu'il conduisait lui-même, divers quartiers de Paris, entre autres les quais, le boulevard Sébastopol, le quartier Latin, la rue des Fossés-Saint-Victor, la Cité, la rue Saint-Antoine, la rue Saint-Martin, les boulevards de Sébastopol et de Magenta, la rue Lafayette, les boulevards et les Champs-Élysées.

Sa Majesté a été partout, sur son passage, accueillie par les marques de la plus vive et de la plus chaleureuse sympathie.

S. Exc. M. le ministre de l'intérieur accompagnait l'Empereur dans cette promenade.

— L'Empereur s'est empressé de faire parvenir par le télégraphe, à l'empereur de Russie, l'expression de ses félicitations et le témoignage de sa sympathie au sujet de la tentative d'assassinat dont il vient d'être l'objet à Saint-Petersbourg.

— Le *Moniteur* publie un décret portant prorogation de la session du Corps-Législatif jusqu'au 21 juin inclusivement.

— Le rapport sur le projet de loi relatif à l'appel de 100,000 hommes a été déposé le 17 par M. le baron Travot, rapporteur.

— On lit dans l'*Epoque*:
Il y aura vendredi (20 avril), au Sénat, une séance qui intéressera vivement toute la presse. MM. Rouland et Le Roy de Saint-Arnaud se sont fait inscrire et vont interpellier le

gouvernement sur sa soi-disant tolérance à l'égard de la presse.

Cette détermination des honorables sénateurs est causée surtout, dit la *Presse*, par les articles de MM. de Saint-Marc Girardin dans les *Débats*, et Emile Ollivier dans la *Presse*.

— Depuis plusieurs jours, dit l'*Echo de la Dordogne*, on remarque à Périgueux un certain nombre d'Espagnols vêtus dans le costume traditionnel du pays. Ils sont jeunes, vigoureux. Ce sont les torreadores, picadores et banderilleros devant figurer dans les courses de taureaux qui se préparent dans notre ville pour le mois de mai. La construction de l'arène se poursuit avec activité. Elle contiendra 6,000 personnes.

— L'*Opinion nationale* a perdu M. About. La rupture est aujourd'hui certaine. Vous savez que M. About avait écrit tout un feuilleton pour prouver que M. Perrin est le meilleur des directeurs dans la meilleure des Académies impériales de musique. M. Azevedo, critique d'art musical dans ladite *Opinion nationale*, avait, en quinze lignes, riposté que M. Perrin était le moins bon des directeurs, et que pour en trouver un pis, il faudrait aller loin. M. Edmond About voulut répliquer, et le rez-de-chaussée de l'*Opinion nationale* fut sur le point de se changer en champ-clos.

Comme on faisait observer à M. About qu'il marchait un peu dans les plates-bandes de son confrère, il répondit que son domaine était l'univers, et il posa la question de cabinet. M. Guérault, après les instances d'usage, a consenti à accepter la démission de M. About. Un des amis de ce dernier me disait hier à ce propos:

« Il est heureux que M. About quitte l'*Opinion nationale*, il y serait devenu trop autoritaire. »

Mon avis est que la rupture sera malheureuse pour les deux parties: pour l'*Opinion nationale*, qui perd une plume excellente, un esprit fin quoique faux; pour M. About, qui n'a plus devant lui que les journaux officiels où, pour être simplement possible, il faudra qu'il cache les neuf dixièmes de ses brillantes qualités.

— Mercredi a eu lieu à l'église russe de Paris un service d'actions de grâce à l'occasion de la préservation des jours de l'empereur Alexandre II, qui vient d'être, comme on sait, l'objet d'une tentative d'assassinat à Saint-Petersbourg.

M. le baron de Budberg et tous les membres de l'ambassade, ainsi que les personnes de la société russe résidant à Paris, se sont réunis pour cette cérémonie, à laquelle assistait également M. le baron d'André, directeur du cabinet du ministre des affaires étrangères.

— On annonce de la Haye que le célèbre prestidigitateur Bosco vient de mourir dans cette ville à un âge avancé.

c'était une illusion du démon. Après avoir dit un bout de *pater*, mon gars se relève; la flamme y était toujours, encore plus blanche ou encore plus rouge, je ne sais pas bien. Mais ce n'est pas tout, vous allez voir: comme Joson regardait, car il ne manque pas de cœur, une fois parti, voilà... Jésus de Dieu! voilà une ombre, deux ombres qui passent dans la flamme. Oui, monsieur, deux ombres, et il n'y a pas à dire: c'est une menterie, car Joson ne ment jamais, c'est moi qui l'ai élevé. Mais ce n'est pas tout, Joson voulait voir; il monte dans le pigeonnier... Ah! monsieur George, je ne vous dirai pas ça...

— Continuez, Madeleine, je veux savoir.

— Eh ben! Joson monte jusqu'au fin haut du pigeonnier: toujours la flamme, toujours des ombres. Ah Dieu! comment dire ça? Il y en avait une grande et une petite, la grande... je ne le croirais pas, si Joson ne me l'avait pas dit, la grande, c'était feu M. le comte en habits d'or et d'argent avec un cor-don rouge. La petite, Joson ne l'a pas reconnue, il y avait de la lune qui luisait sur les vitres, ça l'empêchait de voir; mais, moi je sais bien que c'était notre défunte mattresse, puisque c'est sa chambre. Dieu de Dieu! quand on y pense!

Après avoir achevé son récit, la dame Herbault

leva les yeux pour juger de l'effet qu'elle avait produit sur son jeune maître.

Celui-ci précisément semblait sortir de préoccupation: son front s'était éclairci.

« Ah! ben, monsieur George, s'écria d'un air scandalisé la digne ménagère, c'est bien la peine de vous dire les choses, vous ne vous en inquiétez guère. »

— Pourquoi m'inquiérais-je, Madeleine?
— Et ces ombres? monsieur.
— Eh bien, ces ombres?
— Si c'étaient monsieur le comte et madame la comtesse?

— Hélas! ce ne sont point eux: laissons-là cette niaiserie. Je ne veux pas que le nom de mon père ni celui de ma mère soient mêlés à un conte ridicule. Je l'exige absolument, vous le direz à Joson. Silence là-dessus.

— Et les ombres? monsieur.
— Les ombres, parlez-en tant que vous voudrez.

— Eh ben! moi, je dis que ça annonce de grands malheurs.

— Allons, Madeleine, en voilà assez; préparez-moi à déjeuner.

— Oui, oui, de grands malheurs, répliqua Madeleine d'un ton piqué, et il n'y a pas besoin de courir bien loin pour en voir. »

George s'en allait en haussant légèrement les épaules.

« Rien que ce qui arrive au Breil, continua dame Herbault du même ton. »

— Au Breil? dit George en revenant sur ses pas; qu'y a-t-il de nouveau?

— Il y a que le chevalier est parti depuis deux jours avec mam'zelle Louise. Oh! la douce créature du bon Dieu, comme elle m'écoutait, elle, quand j'allais lui porter mon fil. Une personne d'âge, comme moi, ça fait plaisir. Je n'attendais pas longtemps dans le vestibule. Elle accourait et prenait elle-même les lettres, et elle lisait dedans comme on lit dans un livre. »

George, qui avait voulu interrompre dès le premier mot, n'en eut plus le courage, en entendant prononcer le nom de Louise; il écouta jusqu'à la fin.

« Le chevalier est parti! répéta-t-il en joignant mains. »

— Oui, monsieur, avec mam'zelle Louise. Voyez si ça n'en est pas ça, des malheurs?

— Et où sont-ils allés?

— Ah! dame, personne ne le sait.

— Encore, quel chemin ont-ils pris?

— Celui de Thouars, à ce qu'on dit.

— Ils m'attendaient, dit George à demi-voix. Et au Breil, continua-t-il plus haut, savez-vous ce qui est arrivé ensuite?

— Dame! je ne sais pas trop. M. Mallard est venu le lendemain. D'aucuns pensent qu'il est le maître à présent. Mais ça se peut-il, une pareille chose? Joson dit que M. Gambon l'huissier est venu aussi et qu'il a eu des mots avec M. Mallard. Tout ce que je sais, moi, c'est que tout ça c'en est des malheurs.

— Ah! Gambon, murmura George, il faut le voir. »

Sortant aussitôt sans écouter la dame Herbault qui revenait sur le chapitre des malheurs, George tira sa montre. « Sept heures, dit-il, j'ai le temps d'aller à Châtillon et d'interroger Gambon avant de voir Mme de la Blairie. »

Il courut à l'écurie, fit seller un cheval et partit au petit galop.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La troupe d'opéra comique a donné jeudi soir, sur notre scène, une première représentation du *Songe d'une nuit d'été*, paroles de M. Rosier, musique de M. Ambroise Thomas. La salle était encore pleine, et ce concours empressé est dû au talent de M^{mes} Labat et Marco et à ceux aussi de MM. Alzieu et Berti.

Nous avons parlé de chacun de ces artistes, nous n'avons point à revenir sur notre première appréciation, que justifient pleinement les soirées successives qui ont été données.

Le *Songe d'une nuit d'été* est d'une interprétation vraiment difficile. C'est froid, monotone, et si cet opéra est maintenu dans le répertoire, c'est grâce aux beautés musicales que goûtent seulement les véritables dilettanti.

La troupe que nous possédons a tiré tout le parti désirable de cette pièce; chacun s'est acquitté de sa tâche avec un véritable talent. On voit que chaque sujet possède bien son rôle, qu'il l'a bien et consciencieusement étudié, et nous pourrions presque dire que le public constate déjà les effets d'un travail sérieux.

M. Berti, entre autres, dont la déclamation laisse tant à désirer, a déjà surmonté de grandes difficultés. Sans doute, il reste encore beaucoup à faire, mais on doit lui tenir compte de ses efforts constants pour dominer la volubilité d'expression qui est si choquante dans son jeu. Nous ne devons pas omettre que comme ténor il tient la première place et qu'il reçoit les applaudissements de la salle entière.

Le personnage principal du *Songe d'une nuit d'été*, est M. Falstaff, garde général des forêts et domaines de la reine Elisabeth, et qui devient le bouffon de la cour. M. Alzieu a peut-être oublié ce point principal; en chargeant un peu son rôle, il n'a pas conservé le caractère qui convient à un bouffon de bonne société. Il a, du reste, chanté d'une manière digne d'éloges; c'est un jeune artiste doué d'un timbre de basse chantante qui ne s'allie pas parfaitement à un rôle créé par Bataille, mais il s'est attiré les bravos de la salle.

Lord Latimer (M. Ducos, second ténor) a parfaitement chanté, et les véritables amateurs ont seuls pu juger les difficultés que cet artiste a surmontées. Il est fâcheux que sa voix n'ait pas plus d'étendue. M. Ducos fait des efforts qui, trop répétés, fatiguent l'auditoire.

M^{me} Labat, comme l'a fort élégamment dit un jeune poète, dans notre dernier numéro, est une perle pour cette troupe. Elle s'est acquittée de sa vocalise, dans les coulisses, avec une finesse extraordinaire. Il est à regretter que la réplique ne lui ait pas été donnée par une flûte, dont l'absence se fait sentir à l'orchestre, et que la monotonie du piano ait empêché d'apprécier d'une manière complète le délicieux dialogue entre la voix de la femme

et la flûte. Les éléments ne manquent pourtant pas en notre ville; il ne s'agit que d'une bonne organisation, et nous sommes convaincus que M. Nestor de Bierne ne négligera rien, dans son intérêt, pour rendre l'orchestre aussi complet que possible.

Les musiciens donnent chaque jour de nouvelles preuves de leur bon vouloir et de leur talent; sous l'habile direction de leur chef, M. Marco, ils répondent aux espérances que l'on avait conçues. Mais on se demande pourquoi, au lieu d'un piano aux sons toujours monotones, il ne se trouve pas à l'orchestre une flûte, un hautbois, un basson et des cors, instruments qui ont pour résultat d'établir la transition entre les sons des instruments à cordes et ceux des instruments de cuivre?

Nous ne terminerons pas ce compte-rendu sans donner à M^{me} Marco sa part d'éloges. Cette actrice, par son chant et son jeu, a su se rendre le public sympathique; elle joint aux qualités d'une bonne chanteuse les principales ressources de l'art dramatique.

Quant aux chœurs, nous reconnaitrons qu'ils ne sont pas assez nombreux, et jeudi ils ont fait tous leurs efforts pour remplacer par le bruit leur petit nombre et ce qui leur manquait alors d'ensemble et de justesse.

Les Ecuyers de l'Ecole de cavalerie ont donné jeudi dernier, au palais de l'Industrie, en présence de l'Empereur, une reprise de manège, et ont exécuté des exercices de haute école.

Nous en donnerons le compte-rendu dans notre prochain numéro.

Les amis et connaissances de la famille Barrabant qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettres de faire part, sont priés de vouloir bien considérer cet avis comme une invitation au service qui sera célébré le lundi 25 avril, à 10 heures du matin, dans l'église St-Nicolas.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur porte à la connaissance des militaires et jeunes soldats inscrits sur les contrôles de la réserve, que la revue d'appel, pour les militaires en résidence dans la ville de Saumur et dans les communes composant les trois cantons dont cette ville est le chef-lieu, aura lieu le mardi 1^{er} mai prochain, à une heure précise de l'après-midi, sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Sont dispensés de se présenter à cet appel, les jeunes soldats appartenant à la deuxième portion du contingent de la classe de 1863 qui, cette année, auront passé au dépôt d'instruction.

Tous les militaires en résidence à Saumur ou dans les communes des trois cantons, lors même qu'ils seraient étrangers au pays, devront se présenter à cette revue d'appel revêtus de leur uniforme. Ceux qui ne se rendraient pas à

cette convocation, seraient passibles de peines disciplinaires.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 avril 1866.
Le Maire, CHEDEAU, adj.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur informe les jeunes gens faisant partie de la classe de 1865, que le conseil de révision siégera à la Mairie de cette ville, savoir :

Pour le canton Nord-Ouest, le lundi 30 avril, à 9 heures du matin;

Pour le canton Nord-Est, le mardi 1^{er} mai, à 9 heures du matin;

Et pour le canton Sud, le mardi 1^{er} mai, à 2 heures de l'après-midi.

Les jeunes gens appartenant à cette classe devront se présenter devant le conseil de révision aux lieux, jours et heures ci-dessus indiqués, pour passer à la visite. Il leur est recommandé de se présenter en état de propreté et surtout les pieds lavés. Il serait sévi contre ceux qui n'auraient pas pris ce soin.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 avril 1866.
Le Maire, CHEDEAU, adj.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Des dépêches reçues par l'*International* annoncent qu'une certaine agitation se manifeste en Hollande, parce que le comte de Bismark n'a pas envoyé sa proposition au Parlement allemand au gouvernement néerlandais. On veut trouver dans cet oubli calculé une preuve que la Prusse désire détacher le duché du Luxembourg des Pays-Bas. On assure que des négociations ont lieu entre la Hollande et la Belgique, pour arrêter des mesures de défense en commun, en cas de guerre en Allemagne.

Bucharest, 19 avril, 5 h. 5 m. du soir. — Le résultat du vote est connu partout. Les plus vieux boyards, le clergé, les habitants des villes et des campagnes ont tous voté avec enthousiasme pour le prince Charles de Hohenzollern.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

ADMINISTRATION DES HOSPICES DE SAUMUR.

La Commission administrative des Hospices de Saumur se propose d'acquérir de M. Bellancourt, propriétaire, une maison et des jardins situés rue de la Chouetterie et rue des Boires, pour y établir, au besoin, différents services devant dépendre de l'Hospice général.

Conformément à l'arrêté du 7 germinal an IX, et en vertu d'une décision de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, en date du 18 de ce mois, une enquête de *commodo* et d'*incommodo*, sera ouverte à la Mairie de Saumur, par M. Alexandre Thonnelliez, proprié-

taire, sur l'utilité et l'avantage de l'acquisition projetée.

Les pièces relatives à cette affaire sont déposées au secrétariat de la Mairie, où elles resteront pendant huit jours, à partir du mardi 24 avril présent mois, jusqu'au mercredi 2 mai prochain.

Il pourra en être pris connaissance, tous les jours, de midi à deux heures (dimanches et fêtes exceptés).

Saumur, le 20 avril 1866.

Les Administrateurs,

(205) Paul MAYAUD, BESSON, Paul RATOUIS, DAGET, TOUCHALEAUME.

ADMINISTRATION DES HOSPICES DE SAUMUR.

La Commission administrative des Hospices de Saumur se propose d'aliéner différentes parcelles de prés, dans les communes de Distré, Artannes, Rou-Marson et Allonnes.

Conformément à l'arrêté du 7 germinal an IX, et en vertu d'une décision de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, en date du 18 de ce mois, une enquête de *commodo* et d'*incommodo* sera ouverte à la Mairie de Saumur, par M. Alexandre Thonnelliez, propriétaire, sur l'utilité et l'avantage de l'aliénation projetée.

Les pièces relatives à cette affaire sont déposées au secrétariat de la Mairie, où elles resteront pendant huit jours, à partir du mardi 24 avril présent mois, jusqu'au mercredi 2 mai prochain.

Il pourra en être pris connaissance, tous les jours, de midi à deux heures (dimanches et fêtes exceptés).

Saumur, le 20 avril 1866.

Les Administrateurs,

(204) Paul MAYAUD, BESSON, Paul RATOUIS, DAGET, TOUCHALEAUME.

EMPRUNT ROMAIN

DE

Soixante millions de francs.

Sa Sainteté le Pape Pie IX a décrété, par rescrit pontifical du 11 avril 1866, l'émission, par voie de souscription publique, d'un emprunt destiné à assurer les services de la trésorerie.

Sa Sainteté n'a pas voulu demander aux personnes qui lui viendront en aide, pour traverser les difficultés présentes, des sacrifices analogues à ceux qu'elles se sont précédemment imposés, et elle a décidé que l'emprunt serait fait à des conditions en rapport avec les circonstances financières actuelles.

Cet appel sera entendu de tous les catholiques, qui auront à cœur de prouver une fois de plus que ce n'est jamais en vain que le Saint-Père s'adresse à leur dévouement.

L'emprunt est émis au taux de 66 0/0,

bon était au Breil, où il avait passé la journée et la nuit.

Quoi faire en semblable occurrence? Fallait-il aller au Breil au risque de s'y rencontrer avec Mallard et de lui prêter avantage soit en éveillant ses craintes, soit en voulant lutter avec lui sur le terrain de la chicane? Fallait-il s'en retourner à Miré, sans avoir rien appris? N'était-ce pas faire aveu d'impuissance? L'embaras était grand, mais il ne fut pas de longue durée. A peine sorti de Châtillon, George aperçut Gambon qui s'en venait la tête basse.

« Monsieur Gambon, lui dit George en descendant de cheval, vous revenez du Breil; eh bien? qu'y a-t-il? »

— Je reviens, vous êtes bien honnête, monsieur George, je suis chassé, menacé du bâton.

— Du bâton? par M. Mallard? Allons, ce misérable finira par avoir ce qu'il mérite. Mais comment ça?

— Je n'y comprends rien moi-même. Ce Mallard est inexplicable. Hier, un homme doux, liant, prêt à transiger; aujourd'hui, un tigre. Du reste, si cela vous intéresse, je vais vous conter...

— Pardon, monsieur Gambon, avant tout, dites-moi : avez-vous des nouvelles du chevalier et de sa

filles? Savez-vous où ils sont?

— Je ne sais rien de positif : on prétend qu'ils sont à sept lieues d'ici, dans une ferme où ils se seraient arrêtés parce que M. de la Blairie est souffrant. Maintenant peut-on compter sur ce bruit? Les nouvelles vont fort vite, les fausses aussi bien que les vraies.

— A sept lieues?

— Oui, près du Puy-Landon.

— Mais pourquoi? pourquoi sont-ils partis?

— Parce que M. le chevalier a vendu le Breil à M. Mallard. Hum! vendu! donné, oui, donné! Ce coquin, ce Mallard a pour cent cinquante mille livres une terre qui vaut cent mille écus.

— Mais, enfin, il devait y avoir une sommation préalable.

— Eh! mon Dieu! elle a été faite, cette sommation. Tenez, monsieur George, je m'en couperais volontiers le poing; c'est moi-même qui l'ai signifiée. J'ai été trompé, moi aussi; c'est un archi-coquin, ce Mallard.

— Mais M. de la Blairie aurait dû se remuer, chercher de l'argent; je voulais lui en apporter; il me fait dire, au contraire, qu'il n'en a plus besoin.

— Sans doute, il aurait dû faire mille choses

qu'il n'a pas faites. Que voulez-vous? on l'a endormi jusqu'au dernier moment. Oh! c'est un infernal coquin, ce Mallard.

— Ainsi, parti, ruiné, dépeuplé, malade! Quelles nouvelles à donner, mon Dieu! Enfin, agissons au lieu de pleurer. Voyons, monsieur Gambon, dites-moi à présent tout ce que vous savez des affaires?

— Eh bien! voici, monsieur George, je prends par le commencement : il y a deux jours, je reçois une lettre de la main de Mlle Louise et signée par M. le chevalier. On m'y donnait tous pouvoirs au Breil en l'absence de M. de la Blairie qui partait pour un voyage. Je cours au Breil : plus personne. J'aprends seulement que M. Mallard a été mis à la porte par M. de la Blairie. Je m'installe au logis. Vers le soir, M. Mallard se montre, fort discrètement d'abord, et exprime en bons termes les regrets qu'il éprouve du départ de « ce bon M. de la Blairie »; puis, s'enhardissant peu à peu, il me demande avec une insistance croissante ce que je fais là. Je croyais bien ne lui devoir aucune explication; cependant, à la fin, pour me débarrasser de ses importunités, je lui exhibai mes pouvoirs.

« Fort bien, me dit-il, monsieur Gambon; seule-

ment je crains que ces pouvoirs ne soient sans valeur.

— Comment! voici la signature de M. de la Blairie.

— Oui, mais le Breil n'est plus à lui.

— Ah! et à qui donc?

— A moi, monsieur Gambon.

— En entendant cela, je le regardai. J'ai affaire à un fou, pensai-je. Point : il avait les yeux baissés, les traits épanouis, la joie débordait en lui; malgré tous ses efforts pour la cacher, il en perceait un rayonnement : de folie, pas la moindre trace.

« A vous! repris-je tout abasourdi.

— Oui, sans doute, à moi, monsieur Gambon.

— Et comment ça?

— En vertu de ventes en bonne forme.

— Soit, monsieur Mallard, mais j'ai des pouvoirs, les voici, et je ne connais pas vos ventes.

— Qu'à cela ne tienne, je vais vous les montrer. »

(La suite au prochain numéro.)

jouissance du 1^{er} avril 1866, en titres de **500 fr.** de capital nominal, produisant **25 fr.** d'intérêt annuel payable le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre.

Les souscripteurs auront à payer, pour chaque titre de **25 fr.** de rente, **330 fr.**, savoir :

100 fr. en souscrivant ;

100 fr. le 15 juillet 1866 ;

130 fr. le 15 octobre 1866, moins le coupon de **12 fr. 50 c.** au 1^{er} octobre, soit **117 fr. 50 c.**

Faculté d'escompter à 5 0/0 les deux derniers versements.

Intérêts de retard de versement à 5 0/0.

Le porteur qui n'aura point effectué les versements échus trois mois après les époques fixées sera déchu de tout droit et libéré de toute obligation, et les sommes payées demeureront acquises au trésor pontifical.

Amortissement par rachat, en soixante ans environ, à partir de 1870.

Il sera remis, au premier versement, des titres provisoires au porteur. Les titres définitifs seront délivrés en échange du dernier versement.

La souscription sera ouverte

A DATER DU LUNDI 23 AVRIL :

A Paris, chez M. Edward BLONUT,

et C^{ie}, banquiers, rue de la Paix, 5, chargés de l'émission de l'emprunt ;

Elle sera fermée aussitôt que l'emprunt sera couvert.

Les demandes adressées avant le 25 avril seront comprises dans la souscription de ce jour.

Toute souscription devra être accompagnée d'un envoi de **100 fr.** par titre de **25 fr.** de rente. (Moniteur du 17 avril.)

Un roman nouveau de Paul Féval, *l'Hôtel Carnavalet*, est mis en vente par la librairie Dentu, dans sa jolie collection in-18. Cet ouvrage, d'un très-vif intérêt, qui paraît entre les deux grands succès de l'auteur, *la Cavalière* et *le Mari embaumé*, doit participer à cette double fortune, et avoir la même vogue. *L'Hôtel Carnavalet* raconte une légende de la cour de Charles IX : le meurtrier du comte de Milliau par ce fameux baron de Vitteaux dont le repentir et la pénitence sont restés célèbres. C'est un sujet de cape et d'épée, brillant comme le Pré aux Clercs, mais où l'amour du fils de la victime pour la fille du meurtrier amène des péripéties tragiques comme certaines pages de la romance du *Cid*. La collection des œuvres choisies de Paul Féval, publiée chez l'éditeur Dentu, se compose, outre *l'Hôtel*

Carnavalet, de *la Cosaque*, de *la Fabrique des Mariages*, de *Errants de Nuit*, de *Bouche de Fer*, de *Capitaine Fantôme*, et de *Drame de la Jeunesse*. *La Cavalière* est sous presse.

ETAT-CIVIL du 1^{er} au 15 avril 1866.

NAISSANCES. — 5, Georges-Louis Raimbault, rue Beaurepaire ; — 4, Désiré-Paul-Alcide Luard, rue Royale ; — 6, Marie-Louise Le Lannier, rue Brault ; — 7, Alfred Sauton, rue de la Visitation ; — 8, Louis Hamon, rue de la Visitation ; — Joseph Meschine, salle de la Maternité ; — 10, Georges-Alexandre Leperche, rue Royale ; — 12, Laure-Valentine Lamy, rue Royale ; — 15, Auguste Lair, rue de Fenet.

MARIAGES. — 7, Jean-Baptiste Etienney, propriétaire, et Françoise Goizet, sans profession, veuve Marie-Rose Michelin, tous deux de Saumur ; — 9, Léon-François Bodinier, cordonnier, et Marie Pauvert, sans profession, tous deux de Saumur ; — Louis-Pierre-Alexis Foucart, greffier du tribunal civil de Blois, et Louise-Florentine-Denise Daget, sans profession, de Saumur ; — Adolphe-Victor Besson, cirier, des Rosiers, et Virginie-Augustine D'huilotton, sans profession, de Saumur ; — 10, Joseph Lelarge, dragueur, et Félicité Rémy, tous deux de Saumur ; — 11,

Paul-Emile Magnin, propriétaire, et Modeste Marie Moulin, sans profession, tous deux de Saumur ; — 12, Michel Béringues, mouleur, et Anne-Marie Peroit, couturière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 2, Séraphine-Clarisse-Belzamine Bourreau, 59 ans, sans profession, épouse Julien-Adolphe Ménaard, Grand'Rue. — Augustine Dehon, 4 ans, rue de la Chouetterie ; — 5, Rosalie Perroteau, lingère, 48 ans, épouse Alexandre Pelletier, à l'Hospice ; — 6, Charles-Victor Roberdeau, receveur des Hospices, 59 ans, rue de la Porte-Neuve ; — Marie-Louise Le Lannier, 1 jour, rue Brault ; — 9, Marie-Gabriel-Pie-Georges Benoit, 9 mois, rue du Collège ; — François Petit, tourneur en os, 79 ans, à l'Hospice ; — 10, Paul Hudoux, soldat, 31 ans, ambulance de Vera-Cruz (Mexique) ; — 11, Jacques Jean, tourneur en os, 55 ans, rue de Fenet ; — 12, Joséphe-Florence Baudry, rentière, 75 ans, veuve Etienne Pineau, rue des Païens ; — Marie Marmin, journalière, 69 ans, veuve Jean Boreau, à l'Hospice ; — Victoire Burjeade, couturière, 71 ans, veuve François Richardeau, à la Providence ; — 15, Victor Dupont, marchand de légumes, 47 ans, à l'Hôpital.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE FONTENEAU.

Les créanciers de la faillite de dame veuve Fonteneau, marchande, demeurant à Vihiers, sont invités à remettre, dans le délai de vingt jours, à M. Cormery, licencié en droit, demeurant à Saumur, syndic de la faillite, leurs titres, accompagnés de bordereaux sur timbre, indicatifs des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire la remise au greffe du tribunal du commerce.

La vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mercredi 16 mai prochain, à midi. Le greffier du Tribunal, (205) TH. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BONJOUR.

Les créanciers de la faillite du sieur Bonjour, marchand chapelier, demeurant à Doué-la-Fontaine, sont invités à remettre, dans le délai de vingt jours, à M. Cormery, licencié en droit, demeurant à Saumur, syndic de la faillite, leurs titres, accompagnés de bordereaux sur timbre, indicatifs des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire la remise au greffe du tribunal de commerce.

La vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mardi 15 mai prochain, à midi. Le greffier du Tribunal, (206) TH. BUSSON.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION

En l'étude de M^e CLOUARD, Le dimanche 13 mai 1866, à midi,

UN TERRAIN,

PROPRE A BATIR,

Situé à Saumur, route de Rouen, près la gare, d'une contenance de 280 mètres, avec une façade de 23 mètres 35 centimètres, appartenant à M. Constant Boutin.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON ET JARDIN

Rue de Bordeaux, n^o 7.

A VENDRE

OU A LOUER

Présentement,

MAISON DE CAMPAGNE

AVEC JOLI JARDIN,

Située à la Croix-Cassée; près le Chapeau.

S'adresser à M. CORDOSE, tailleur, rue Saint-Jean. (208)

A VENDRE

JARDIN CLOS DE MURS

Avec espaliers en plein rapport.

S'adresser à M. POITVIN aîné, carrefour du Chapeau. (142)

A VENDRE

OU A LOUER

Avec ou sans caves,

Pour entrer en jouissance de suite,

GRANDE ET BELLE MAISON

DE COMMERCE,

Anciennement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges.

Il y a DEUX CAVES, qui peuvent contenir 200 pièces de vin, plus TROIS CAVEAUX.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 5 mai 1866, il sera procédé, à 3 heures du soir, à la Mairie de Saumur, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 2,100 quintaux métriques de foin, et 1000 quintaux de luzerne, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Bodin, n^o 3), où le public sera admis à en prendre connaissance.

Nota : Les denrées seront livrées entre deux fers. (209)

A CÉDER DE SUITE,

UN MAGASIN

DE SELLERIE-CARROSSERIE,

Articles de Voyages

et de Chasse,

A des conditions très-avantageuses.

S'adresser à M. BODIN fils aîné, rue d'Orléans, n^o 69. (165)

A LOUER

MAISON, avec cour et jardin, à Saumur, rue Verte, près du Champ-de-Foire. Cette maison est fraîchement restaurée.

S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois. (192)

A LOUER

En totalité ou par parties,

Pour la Saint-Jean 1867,

UNE MAISON

Rue d'Orléans, n^o 69.

S'adresser à M^{me} SEONNET, rue Beaurepaire. (18)

A LOUER

Présentement,

UN JOLI PIED-A-TERRÉ

Rue Cendrière, n^o 6,

Ainsi composé : Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1^{er} étage, chambre à cheminée sur la rue;

Chambre à cheminée sur la cour;

Au 2^e étage, chambre et cabinet à côté; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n^o 8.

Changement de domicile.

L'étude de M^e BINSSE, huissier à Saumur, est transférée rue Cendrière, n^o 8. (194)

GRAINES DE VERS A SOIE

Distribuées gratis.

M. E. GAURON J^e a l'honneur d'aviser MM. les éducateurs de vers à soie, qu'il a des graines de bonne qualité à leur disposition gratis. Il paiera les produits au cours établi par la chambre de commerce de Tours. (195)

On demande un apprenti pour le commerce de la nouveauté. S'adresser au bureau du journal.

On demande, à la campagne, pour la Saint-Jean, un domestique sachant panser un cheval et soigner un jardin, muni de bonnes recommandations. S'adresser au bureau du journal.

M. DESSERT, distillateur à Richelieu (Indre-et-Loire), demande un voyageur sérieux, ayant déjà fait cette partie.

Vient de paraître :

HISTOIRES

DU

VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE,

Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu,

Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 Jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire ; GRASSET, libraire ; JAVAUD, libraire.

BOURSE DE PARIS.

RENTE ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 19 AVRIL.			BOURSE DU 20 AVRIL.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 50	» 35	» »	67 80	» 30	» »
4 1/2 pour cent 1852.	97 »	» 25	» »	97 »	» »	» »
Obligations du Trésor.	455 »	» »	» »	460 »	» 5	» »
Banque de France.	3500 »	» 20	» »	3500 »	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1275 »	» 25	» »	1285 »	» 10	» »
Crédit Foncier colonial.	600 »	» »	» »	600 »	» »	» »
Crédit Agricole.	610 »	» »	» »	610 »	» »	» »
Crédit industriel.	669 75	» »	1 25	670 »	» 1 25	» »
Crédit Mobilier.	610 »	12 50	» »	617 50	» 7 50	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	852 50	17 50	» »	852 50	» »	» »
Orléans (estampillé).	826 25	1 25	» »	832 50	» 6 25	» »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1125 »	15 »	» »	1120 »	» »	» 5 »
Est.	535 »	» »	» »	535 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	875 »	10 »	» »	865 »	» »	» 10 »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	552 50	» »	1 25	550 »	» »	» 2 50
Ouest.	542 50	2 50	» »	538 75	» »	» 3 75
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1525 »	» 20	» »	1520 »	» »	» 5 »
Canal de Suez.	415 »	» 2 50	» »	415 »	» »	» »
Transatlantiques.	500 »	16 25	» »	492 50	» »	» 7 50
Emprunt italien 5 0/0.	54 30	» 60	» »	54 75	» 45	» »
Autrichiens.	370 »	» 5 »	» »	375 »	» 5 »	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	390 »	12 50	» »	392 50	» 2 50	» »
Victor-Emmanuel.	100 »	» »	» »	85 »	» »	» 15 »
Romains.	80 »	» 5 »	» »	85 »	» 5 »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	331 25	» 6 25	» »	337 50	» 6 25	» »
Saragosse.	190 »	1 25	» »	191 25	» 1 25	» »
Séville-Xérés-Séville.	40 »	» »	1 »	40 »	» »	» »
Nord-Espagne.	145 »	» 5 »	» »	150 »	» 5 »	» »
Compagnie immobilière.	450 »	» 5 »	» »	460 »	» 10 »	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	314 »	» »	» »	314 »	» »	» »
Orléans.	304 75	» »	» »	305 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	304 »	» »	» »	304 50	» »	» »
Ouest.	303 50	» »	» »	303 50	» »	» »
Midi.	303 50	» »	» »	303 »	» »	» »
Est.	305 »	» »	» »	307 »	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le